

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE DANVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée spéciale des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 22 décembre 2009 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

BUDGET 2010

- **2424 – 2009** – Budget 2010 – Lecture, explications, discussions et adoption;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le budget pour l'exercice financier 2010 et le programme triennal de dépenses en immobilisations tel que reproduit ci-après soit adopté :

REVENUS

Revenus de taxes foncières	1 940 412,00
Autres revenus de taxes	1 115 254,00
Revenus de source locale	644 818,00
En lieux de taxes	17 553,00
Transferts inconditionnels	336 000,00
Transferts/subventions conditionnels	320 995,00
Appropriation de surplus	80 000,00

TOTAL **4 455 032,00**

DÉPENSES

Administration générale	537 231,00
Sécurité publique	543 338,00
Transport routier	1 414 850,00
Hygiène du milieu	844 206,00
Aménagement et urbanisme	240 528,00
Loisirs & culture	377 841,00
Remboursement de la dette	310 853,00

SOUS TOTAL **4 268 847,00**

Immobilisations

2010

Administration	7 563,00
Sécurité publique	44 543,00
Transports	82 700,00
Hygiène du milieu	10 653,00

Urbanisme & Développement
Loisirs

13 500,00
27 226,00

SOUS TOTAL

186 185,00

TOTAL

4 455 032,00

Programme Triennal d'immobilisations			
2010	2011	2012	
7 563,00	7 563,00	7 563,00	
44 543,00	44 543,00	44 543,00	
82 700,00	82 700,00	82 700,00	
10 653,00	10 653,00	10 653,00	
13 500,00	13 500,00	13 500,00	
27 226,00	27 226,00	27 226,00	
186 185,00	186 185,00	186 185,00	

Le taux de la taxe foncière s'établissant à \$0.9256 du \$100.00 d'évaluation en baisse de \$0.3833 du \$100.00 d'évaluation, la tarification pour la cueillette des ordures s'établissant à \$194.36 en hausse de \$3.36 et la tarification de base passant de \$70.00 à \$80.00 par dossier;

Les autres taxes devant être déterminées par le règlement d'imposition qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

ADOPTÉ

- 2425 – 2009 – Budget 2010 – Publicisation;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Jean-Guy Dionne que le sommaire du budget pour l'exercice financier 2010 soit publié dans le journal Les Actualités en lieu et place de sa distribution à chaque adresse civique du territoire de la Municipalité tel que permis par l'article 474.3 de la Loi sur les Cités et villes du Québec.

ADOPTÉ

- Règlement d'imposition 2010 – Avis de motion;

AVIS DE MOTION est donné par la Conseillère Francine L. Girard à l'effet qu'à la prochaine assemblée ou à une assemblée subséquente, elle proposera ou fera proposer pour adoption un projet de règlement décrétant les différents taux et tarifs qui seront applicables pour l'année 2010 de manière à rencontrer les objectifs fixés par le budget adopté précédemment à la présente assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le Conseiller Bernard Laroche, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉ

Jacques Hémond, Maire

**Michel Lecours, Directeur-général et
secrétaire-trésorier**